

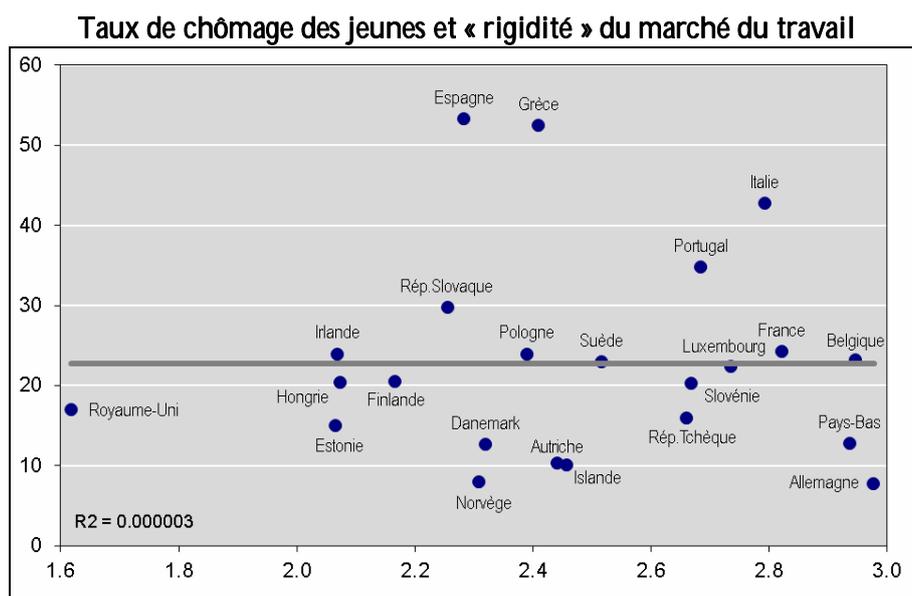
Chômage des jeunes : taux, ratio et « rigidité » du marché du travail

note [hussonet](#) n°97, 4 avril 2016

Dans la série des (non-)corrélations qui tuent, [Guillaume Duval](#) vient de montrer que le lien entre chômage des jeunes et rigidité du marché du travail est « introuvable ». Cela met à mal le discours officiel selon lequel les réformes du type Khomri permettraient un accès plus facile des jeunes au marché du travail. Comme on nous bassine sur le thème « ça marche très bien dans les autres pays », c'était donc une bonne idée de comparer par pays le taux de chômage des jeunes et l'indicateur de « rigidité » du marché du travail (EPL) fabriqué par l'OCDE. Le résultat est qu'il n'existe aucune corrélation.

Nous avons refait l'exercice et aboutissons évidemment au même résultat. Le coefficient de corrélation est pratiquement égal à zéro (c'est rare), ce qui veut dire que la corrélation est nulle. Avec des chiffres tirés au hasard, on obtiendrait sans doute de moins mauvais résultats.

La France est plutôt du côté des pays « rigides », avec un EPL de 2,82 (admirons la précision) et le taux de chômage des jeunes y est de 24,2 % en 2014. Mais, à l'autre bout du spectre, l'Irlande, nettement plus « flexible » (EPL=2,07) fait à peine mieux, avec un taux de chômage des jeunes de 23,9 %.



Sources : Eurostat, OCDE

Et le « ratio de chômage » ?

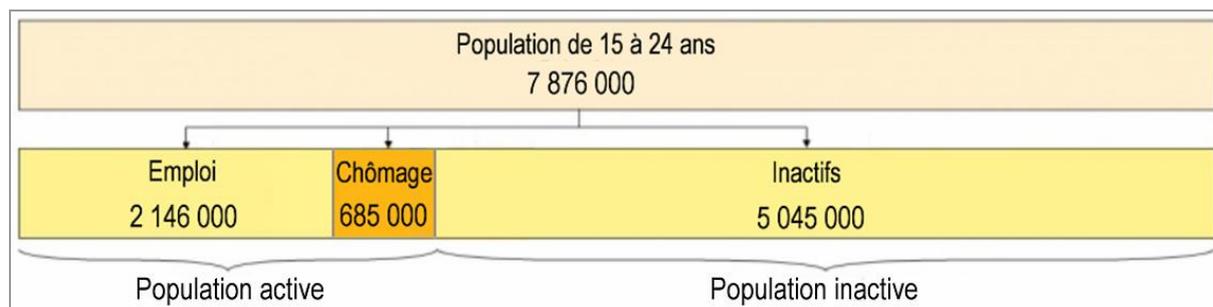
Cependant, le taux de chômage des jeunes n'est pas un indicateur pleinement satisfaisant s'il s'agit de mesurer leur difficulté à trouver un emploi. [Eurostat](#) explique très clairement pourquoi :

« Le taux de chômage des jeunes est la part des individus de 15 à 24 ans sans emploi par rapport au total de la population active (occupant ou non un emploi) dans cette catégorie d'âge. Il convient toutefois de rappeler qu'une grande partie des individus de cette catégorie d'âge se trouvent en dehors du marché du travail (car beaucoup de jeunes mènent des études à temps plein et ne sont donc pas disponibles sur le marché du travail). Cela explique le taux généralement plus élevé du chômage des jeunes par rapport au taux total de chômage ou au taux de chômage d'autres catégories d'âge. Pour cette raison, le **ratio de chômage des jeunes**

est souvent utilisé: le pourcentage de jeunes chômeurs par rapport à la population totale de ce groupe d'âge (non seulement les actifs, mais aussi les inactifs comme les étudiants) ».

Dans le cas de la France, la population des jeunes (15 à 24 ans) était en 2014 de 7 876 000 personnes et se répartissait ainsi :

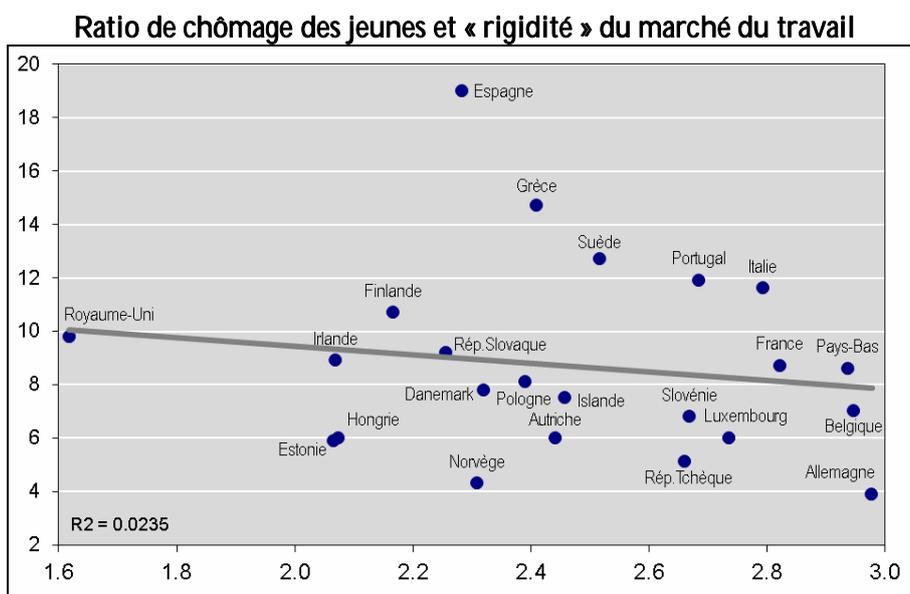
- 2 146 000 occupaient un emploi ;
- 685 000 étaient inscrits au chômage ;
- 5 045 000 étaient « inactifs », en grande majorité scolarisés.



La définition classique du taux de chômage consiste à rapporter le nombre de chômeurs à la population active, et l'on trouve bien 24,2 % (685/2831).

Le ratio de chômage rapporte quant à lui le nombre de chômeurs à l'ensemble de la classe d'âge, ce qui donne 8,7 % (685/7876).

Il convient alors de mener le même exercice en utilisant cette fois le ratio de chômage, qui est un indicateur *a priori* plus approprié. Cette vérification s'avère finalement superflue : là encore, on constate l'absence totale de corrélation, même si elle est moins « parfaite » que la précédente.



Sources : Eurostat, OCDE